

Jeu Concours – Avignon et Moi

Règlement

Article 1 : Société organisatrice

Keitai, société au capital de 2000000 NTD (new taiwan dollar), dont le siège social est situé Rm. 7, 2F., N°.72, Sec. 4, Xinglong Rd., Wenshan Dist., Taipei City 116, TAIWAN organise, du 6/07/2017 au 23/07/2017, un jeu-concours gratuit (dénommé « Concours Avignon et Moi ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.keitai.fr.com.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à la participation de tous. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant les comptes facebook ou twitter des participants.

2.2 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Article 3 : Modalité de participation

Pour participer au jeu, le participant doit télécharger l'application Raconteurs disponible sur Google Play ou App Store. Il devra ensuite compléter toutes les mentions et s'enregistrer à partir d'un compte de son choix (facebook, twitter...).

Article 4 : Sélection des gagnants

Le 23/07/2017 seront désignés trois gagnants. Les gagnants sont désignés par le système d'analyse lié à l'application Raconteurs en fonction des votes des lecteurs (like, temps de lecture, nombre de lecture, partage sur les réseaux sociaux (facebook et twitter)). Les trois meilleurs résultats seront lauréats du concours.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leur nom dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Article 5 : Dotations

Le jeu est doté de trois récompenses - Premier prix : Deux places au Festival In dans la cour d'honneur du Palais des Papes le 25 juillet pour le spectacle « Femmes Noire » (valeur 82,00 euros). - Deuxième prix : Deux places au Festival Off à la Manufacture le 25 juillet pour la pièce « Les garçons manqués » (valeur 36,00 euros). - Troisième prix : Deux Tee-shirt le Raconteur (valeur 16,00 euros).

Article 6 : Remise des lots

Les récompenses seront à retirer dans les locaux de The Bridge – 2 avenue du Blanchissage – 84000 Avignon à partir du 24 juillet 09 : 30. Sur demande, les premier et deuxième prix pourront être transmis par mail.

Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur, il restera définitivement la propriété de L'Organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Données personnelles

Les données personnelles des participants ne sont pas conservées par la société organisatrice, la communication avec les participants (fin du jeu, gagnants) se fera essentiellement via les comptes facebook ou twitter utilisés lors de l'inscription par les participants.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : contact@keitaifr.com et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué dans le présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent d'Avignon, auquel compétence exclusive est attribuée.